

Présentation du personnel et des instances

ADMINISTRATION & LOGISTIQUE

Directeur **M. GROSSE Frédéric**
Directeur adjoint **Mme SOLIGOT-LEMPEREUR Christine**
Médecin Chef **Dr LE BRUN Isabelle**
Responsable des Ressources Humaines **Mme WITZ Karine**
Cadre Coordonnateur des Soins **Mme ALMELET Laurence**
Responsable Qualité & Gestion des Risques **Mme TRUCK Caroline**
Chargé de mission Certification & Système Informatique **M. CHOLLOT Nicolas**
Responsable Administratif et Financier **M. GARDIEN Alexis**
Responsable Blanchisserie/Maintenance **M. BLOT Frédéric**
Responsables Restauration **M. WEIL Nathanaël**

SERVICES DE SOINS & MEDICO-TECHNIQUES

- **Hôpital De Jour (HDJ)**

Médecin **Dr NOEL Marie-Hélène**
Cadre de santé **Mme PIERREL Virginie**

- **Médecine**

Médecin **Dr MASRI Souheir**
Cadre de santé **Mme PIERREL Virginie**

- **Soins Médicaux et Réadaptation Nancy (SMR)**

Médecins **Dr BOURSAS Monira / Dr LE BRUN Isabelle**
Cadre de santé **Mme PIERREL Virginie**

- **Soins Médicaux et Réadaptation Neuves-Maisons (SMR)**

Médecins **Dr LOUIS-JOUIN Elisabeth**
Cadre de santé **M. MOREAU François Régis**

- **Soins de Longue Durée (SLD)**

Médecin **Dr POP Alina**
Cadre de santé **M. PETITDEMANGE Emmanuel**

- **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) & Pôle d'Activités et de Soins Adaptés Nancy (PASA)**

Médecin coordonnateur **Dr LE BRUN Isabelle**
Médecin **Dr Hélène EVRARD**
Cadre de santé **Mme HEYSER Marie**

- **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Neuves-Maisons (EHPAD)**

Médecin coordonnateur **Dr NOEL Marie-Hélène**
Cadre de santé **M. MOREAU François Régis**

- **Accueil de Jour Nancy**

Cadre de santé **Mme PIERREL Virginie**

- **Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Neuves-Maisons**

Cadre de santé **M. MOREAU François Régis**

- **Pharmacie à Usage Intérieur**

Pharmaciens **Dr HENRY Stéphanie / Dr BOURMAYER Marie**

LES INSTANCES



- **Conseil d'Administration**

Présidente **Mme CREUSOT Nicole**

- **Commission Médicale d'Etablissement (CME)**

Présidente **Dr LE BRUN Isabelle**

- **Comité des Vigilances, des Risques et de la Qualité (COVIRISQ)**

Présidente **Dr LE BRUN Isabelle**

Hémovigilant **Dr BOURSAS Monira**

Matéiovigilant **Dr HENRY Stéphanie**

Pharmacovigilant **Dr HENRY Stéphanie**

Infectiovigilant **Dr LE BRUN Isabelle**

Identitovigilant **Mme SOLIGOT-LEMPEREUR Christine**

- **Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins (CLIAS)**

Présidente **Dr LE BRUN Isabelle**

- **Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)**

Présidente **Dr MASRI Souheir**

- **Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)**

Présidente **Dr HENRY Stéphanie**

- **Comité de Lutte contre le Douleur (CLUD)**

Présidente

Dr POP Alina

- **Commission des Usagers (CDU)**

Président par délégation

M. GROSSE Frédéric

Médiatrice Médicale

Dr NOEL Marie-Hélène

Médiatrice non médicale

Mme WITZ Karine

- **Représentants des Usagers**

Titulaires

Mme GARBANI Marie-Claude

M. WEINZOEPFLEN Richard

Suppléantes

Mme AMADIEU Francine

Mme LIGNIER Christine

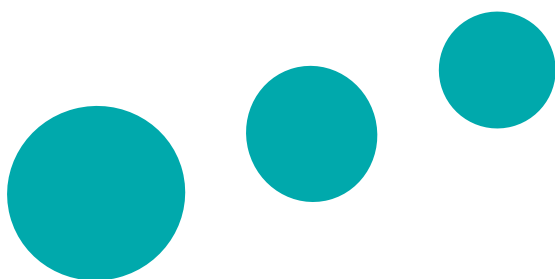
Contact : sec.medical@almh.fr

- **Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Président

M. VUILLEMIN Michel

Contact : cvssaintcharles@yahoo.com



Tarifs des prestations (par jour)

au 1^{er} Octobre 2025

Site de Nancy

En gras les prestations non remboursées par la Sécurité sociale à la charge de l'utilisateur

HOSPITALISATION de JOUR

Médecine part Assurance Maladie 642,70€ / part patient/mutuelle 160,67€	803,37€
SMR part Assurance Maladie 350,59€ / part patient/mutuelle 87,65€	438,24€

HOSPITALISATION – HEBERGEMENT

● MEDECINE Part Assurance Maladie 678,20€ / part patient/mutuelle 169,55€				847,75€
Chambre particulière tout confort				55,00€
● SOINS MEDICAUX ET READAPTATION				438,24€
Chambre particulière tout confort				55,00€
● FORFAIT JOURNALIER				20,00€
● SOINS LONGUE DUREE (Soins)	GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6	
	96,32€	81,80€	61,27€	
● SOINS LONGUE DUREE (Hébergement)		<u>+ 60 ans</u>	<u>- 60 ans</u>	
Chambre à 1 ou 2 lits sans sanitaire : standard		58,87€	64,80€	
Chambre à 2 lits avec sanitaire : confort		62,72€	71,18€	
		Participation APA	A régler	
TARIF DEPENDANCE GIR 1 - 2	31,43€	- 22,97€	8,46€	
TARIF DEPENDANCE GIR 3 - 4	19,95€	-11,49€	8,46€	
TARIF DEPENDANCE GIR 5 - 6	8,46€	0€	8,46€	
● EHPAD (Soins)	GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6	
	51,75€	39,62€	27,47€	
● EHPAD (Hébergement)	<u>+ 60 ans</u>	<u>- 60 ans</u>	<u>ASH+ 60 ans</u>	<u>ASH- 60 ans</u>
Chambre à 1 lit	76,20€	83,57€	64,77€	70,95€
Chambre à 2 lits	74,40€	81,77€	63,23€	69,41€
		Participation APA	A régler	
TARIF DEPENDANCE GIR 1 - 2	22,97€	-16,79€	6,18€	
TARIF DEPENDANCE GIR 3 - 4	14,57€	-8,39€	6,18€	
TARIF DEPENDANCE GIR 5 - 6	6,18€	0€	6,18€	
● EHPAD hébergement temporaire				73,90€
● ACCUEIL DE JOUR				37,00€
Forfait Transport (A/R)				5,50€

PRESTATIONS DIVERSES

● TELEPHONE	Forfait mensuel	13,00€
● TELEVISION (médecine et SMR)	Caution télécommande	50,00€
	Forfait journalier (plafond à 10 jours)	5,00€
	Forfait mensuel	50,00€
● REPAS ACCOMPAGNANT		13,00€

Tarifs des prestations (par jour)

au 1^{er} Octobre 2025

Site de Neuves Maisons

En gras les prestations non remboursées par la Sécurité sociale à la charge de l'utilisateur

HOSPITALISATION –HEBERGEMENT

● SOINS MEDICAUX ET READAPTATION					314,68€
Chambre particulière					40,00€
Forfait journalier					20,00€
● EHPAD (Soins)					55,31€
● EHPAD (Hébergement)	<u>+ 60 ans</u>	<u>- 60 ans</u>	<u>ASH + 60 ans</u>	<u>ASH- 60 ans</u>	
Chambre à 1 lit	68,02€	75,30€	60,33€	66,54€	
			Participation APA	A régler	
TARIF DEPENDANCE GIR 1 - 2		23,06€	-16,85€	6,21€	
TARIF DEPENDANCE GIR 3 - 4		14,63€	-8,42€	6,21€	
TARIF DEPENDANCE GIR 5 - 6		6,21 €	0€	6,21€	

PRESTATIONS DIVERSES

● TELEPHONE	Branchement	Chambre seule (compris dans le supplément chambre seule)	0,00€
		Chambre double (si appel abouti)	0,80€
	Communication	A ajouter pour les chambres seule et double	Coût de l'appel
● TELEVISION (SMR)	Chambre seule (TV comprise dans le supplément chambre seule)		0,00€
	Caution chambre seule (télécommande)		50,00€
	Chambre double		3,00€
	Caution chambre double (télécommande + casque)		250,00€
● REPAS ACCOMPAGNANT			8,50€

Programme annuel de lutte contre les infections associées aux soins 2025

Le CLIAS (Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins) définit, chaque année, des actions d'amélioration qui sont intégrées dans le programme annuel de lutte contre les infections associées aux soins.

Parmi ces actions :

- Formation des nouveaux arrivants aux précautions standard
- Suivi ICSHA
- Suivi écologie bactérienne
- Suivi Consommation antibiotique
- Surveillance de l'eau et de l'environnement
- Suivi épidémique dans les services
- Suivi FSEI
- Suivi vaccination grippe/COVID des patients et résidents
- Suivi vaccination Grippe du personnel
- Développement du bionettoyage eau/ microfibres
- Enquête annuelle de prévalence des infections nosocomiales
- Participation SPIADI et diverses enquêtes nationales ou régionales
- Réévaluation et actualisation des procédures selon les recommandations
- Audits de dossiers sur précautions complémentaires et prescription d'antibiotiques
- Participation aux journées de formation
- Travail sur le DAMRI pour les EHPAD et préparation des équipes à la certification
- Préparation du carnet sanitaire air selon les nouvelles recommandations





Votre
douleur,
parlons-en

Contrat d'engagement

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :

La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne.

Ce contrat d'engagement de lutte contre la douleur témoigne de notre engagement à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter votre douleur.

L'Association Les Maisons Hospitalières est organisée pour répondre au mieux à cet engagement. Elle dispose d'un **CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur)** qui est une instance de réflexion et de proposition pour améliorer la prise en charge de la douleur des usagers ; avec sur le terrain un **groupe de référents douleur** qui participe activement à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de votre douleur sur l'ensemble de l'Association.

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- > les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- > les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- > les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **votre** prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre
douleur,
parlons-en



www.sante.gouv.fr



Qui sommes-nous ?
Des personnes
accompagnées, des proches /
aidants et des représentants
des professionnels



Quelles sont les missions du CVS ?

Donner son avis et faire des propositions sur :

- les droits et libertés des personnes accompagnées
- l'organisation et la vie quotidienne
- les activités, l'animation socioculturelle
- les services thérapeutiques
- les projets de travaux et d'équipements
- la nature et le prix des services rendus
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge
- la mise à jours du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour

Quelles sont nos missions de représentants ?



Nous sommes les relais des usagers
auprès de l'établissement. Pour cela,
nous recueillons votre parole et
suivons les évolutions de la vie de
l'établissement.



Comment nous contacter ?



Boîtes à lettres CVS présentes
dans les services d'EHPAD et
SLD



cvssaintcharles@yahoo.com

REPRÉSENTANTS DES FAMILLES



Michel VUILLEMIN
Président
SLD



Fabienne MOREAU
EHPAD - Nancy



Dominique SOHIER
EHPAD - Nancy



Nathalie VERGES
EHPAD - Nancy



Brigitte BELLUSI
EHPAD - Nancy



Pascal RENAULD
EHPAD
Neuves-Maisons



Monique GRANDBARBE
EHPAD
Neuves-Maisons

REPRÉSENTANTS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Michel GRAFF
Président suppléant
EHPAD - Nancy



Janine MANCIAUX
EHPAD - Nancy



Colette HOFFMANN
EHPAD
Neuves-Maisons



Jean Claude QUAGLIO
EHPAD - Nancy

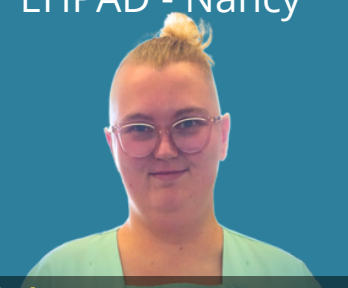
REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS



Murielle LEQUERTIER
SLD



Fanny VITALE
EHPAD - Nancy



Athénaïs LAFONTAINE
EHPAD - Nancy

LES MAISONS HOSPITALIÈRES

Indicateurs pour l'amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (IQSS) Campagne 2023 (sur données 2022)

Site de Nancy

Dossier Patient MCO 2022	Valeur 2023	70
	Intervalle de confiance à 95% (2023)	[70 - 80]
Critère 1: Lettre de liaison à la sortie retrouvée		100%
Critère 2: Lettre de liaison à la sortie datée du jour de la sortie		93%
Critère 3: Remise au patient de la lettre de liaison à la sortie		98%
Critère 4: Identification et envoi au médecin traitant (si applicable)		17%
Critère 5: Identification du patient		6%
Critère 6: Date d'entrée et date de sortie		35%
Critère 7: Identification du signataire de la lettre de liaison		100%
Critère 8: Motif de l'hospitalisation		100%
Critère 9: Synthèse médicale du séjour		100%
Critère 10: Actes techniques et examens complémentaires		98%
Critère 11: Traitements médicamenteux de sortie		100%
Critère 12: Planification des soins		94%



Dossier Patient SSR 2022	Valeur (2023)	71
	Intervalle de confiance à 95% (2023)	[66 - 76]
Critère 1 : Lettre de liaison à la sortie retrouvée		100%
Critère 2 : Lettre de liaison à la sortie datée du jour de la sortie		93%
Critère 3 : Remise au patient de la lettre de liaison à la sortie		100%
Critère 4 : Identification et envoi au médecin traitant (si applicable)		11%
Critère 5 : Identification du patient		0%
Critère 6 : Date d'entrée et date de sortie		100%
Critère 7 : Identification du signataire de la lettre de liaison		98%
Critère 8 : Motif de l'hospitalisation		100%
Critère 9 : Synthèse médicale du séjour		100%
Critère 10: Traitements médicamenteux de sortie		100%



Indicateur de consommation des solutions hydroalcooliques 2023	Score:	84%
	Classe:	Classe B
Evolution du résultat de l'établissement par rapport à l'année précédente		
Classe ICSHA 2022 (données 2021):	Classe B	Classe ICSHA 2023 (données 2022)
Evolution 2021 /2022		Classe B POSITIVE

Suivi de la vaccination antigrippale du personnel hospitalier 2023	Score:	25.4%
--	--------	-------

Commission Des Usagers

Une **Commission Des Usagers** est en place à l'Association Les Maisons Hospitalières depuis décembre 2003.

Elle a pour mission de participer à l'amélioration de la qualité et de la prise en charge.

Elle a un rôle de médiation entre l'utilisateur et l'établissement.

Elle est également l'instance de recours interne pour les personnes se sentant victime de discrimination.

N'hésitez pas à rencontrer un membre de cette commission :

M. F. GROSSE	Directeur	Président de la CDU par délégation
Docteur M.-H. NOEL	Médecin Hôpital De Jour	Médiateur médical
Mme K. WITZ	Responsable des Ressources Humaines	Médiateur non médical
Mme F. AMADIEU	Membre de l'Association "UDAF"	Représentante des usagers
Mme M.-C. GARBANI	Membre de l'Association "VMEH"	Représentante des usagers
Mme C. LIGNIER	Membre de l'Association "UDAF"	Représentante des usagers
M. R. WEINZOEPFLEN	Membre de l'Association "UDAF"	Représentant des usagers
Mme C. TRUCK	Responsable Qualité -Gestion des Risques	Membre invité
Mme L. ALMELET	Cadre Coordonnateur des Soins	Membre invité
Docteur I. LE BRUN	Médecin chef	Membre invité
Secrétaire médicale	Secrétaire médicale	Secrétaire de la CDU

Contactez le secrétariat médical au 03 83 17 58 07 aux heures de bureau :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 13h00 et 13h45 à 16h30.

Mail : sec.medical@almh.fr

INFORMATION AUX USAGERS

HEBERGEMENT DES DONNEES DE SANTE

Dans le cadre de votre prise en charge par les professionnels de l'Association Les Maisons Hospitalières, vos données de santé à caractère personnel seront hébergées chez un Hébergeur de Données de Santé (HDS), sauf opposition de votre part pour un motif légitime (article L 1111-8 du Code de la Santé Publique).

Notre HDS est titulaire du certificat de conformité en application des dispositions de l'article L 1111-8 II du Code de la Santé Publique.

UTILISATION DE L'IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTE

En application de l'article L 1111-8-1 -I du Code de la Santé Publique, le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (dit « NIR » ou numéro de sécurité social) est utilisé comme identifiant de santé des personnes pour leur prise en charge à des fins sanitaires et médico-sociales, dans les conditions prévues à l'article L. 1110-4 du Code de la Santé Publique.

Dans ce cadre et en ce qu'il est un référencement fiable et univoque des données de santé des usagers, l'Association Les Maisons Hospitalières utilisent cet identifiant à l'exclusion de tout autre.

Dans ces 2 cas (hébergement de vos données chez notre HDS et utilisation du NIR comme identifiant de santé) vous pouvez, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles :

- accéder à vos données de santé à caractère personnel hébergées et en demander la rectification
- demander copie de l'historique des accès aux données de santé hébergées, des consultations ainsi que du contenu des informations consultées et des traitements éventuellement opérés

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Association Les Maisons Hospitalières - A l'attention du délégué à la protection des données (DPO) 90 Rue des Ponts – 54 000 NANCY
- par mail : dpo@almh.fr

ALIMENTATION DU DOSSIER MEDICAL PARTAGE

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est le carnet de santé numérique. Il permet de disposer de la bonne information, au bon moment. Pour le professionnel de santé, il permet une meilleure prise en charge médicale des patients et des personnes accompagnées en accédant simplement et rapidement aux données de santé : traitements, antécédents, allergies, etc.

Vous pouvez vous opposer à l'alimentation de votre DMP pour un motif légitime. Cette opposition est à faire connaître au professionnel de santé qui vous prend en charge. Sans opposition préalable de votre part, votre DMP sera alimenté.

Fait à Nancy, le 13 Juin 2025

Le Directeur,

Frédéric GROSSE